Procès-Verbal Conseil municipal du vendredi 31 mai 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt et quatre, le vendredi 31 mai, à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. François ROUVEYROL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 27 mai 2024
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 6 (10 à partir du point 4 de l'ordre du jour).

Présents : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT (à partir du point 10 de l'ordre du jour) Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET (à partir du point 4 de l'ordre du jour), François ROUVEYROL, Patrick ROY.

Absents et représentés : Isabelle BENOIT du point 4 au point 9 de l'ordre du jour représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET à partir du point 4 de l'ordre du jour, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET à partir du point 4 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 18h00 et remercie les élus présents au nombre de six. La condition du quorum est respectée.

1. Désignation du / de la secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET se propose.
☞ Vote à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du PV du Conseil municipal du jeudi 18 avril 2024

Charles ALDROVANI revient sur le point 10 - le courrier diffusé par les six élus n'a pas été signé, et insiste sur la clarté des démarches entreprises avec 3 autres élus.
Le Maire est d'accord sur l'absence de signature mais il n'y a cependant aucune ambiguïté sur l'engagement des six élus, leurs noms figurant en toutes lettres.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents.

3. Convention d'adhésion 2024/2027 au service CNRACL destinée au besoin aux agents de la commune

Le Conseil Municipal

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service accompagnement en lien avec les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite (CNRACL) ;

Considérant que dans le cadre de la convention de mise à disposition, la commune peut mandater le Centre de Gestion pour assister la collectivité auprès du régime spécial pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Prend acte de la contribution financière fixée pour les prestations sollicitées et réalisées à :

Nature de la prestation	Tarif unitaire
Contrôle de régularisation, de validation, de rétablissement et correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)	55 euros
Liquidation des droits à pension normale ou au titre d'une retraite progressive	165 euros
Liquidation des droits à pension d'invalidité ou au titre du handicap ou carrière longue	275 euros
Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)	110 euros
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG)	110 euros
Demande d'avis préalable	110 euros
Compte Individuel Retraite (CIR)	90 euros
Rendez-vous individuel agent au CDG48 (dans la limite de 18 mois avant le départ prévisible)	110 euros

Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents.

A 18h13, Rémy MONET siège au Conseil municipal.
3 pouvoirs sont communiqués à Monsieur le Maire.

4. Retour de la concertation sur l'implantation d'une zone d'accélération des énergies renouvelables à l'ancienne décharge

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 8 janvier au 29 février 2024 selon les modalités suivantes :

REGISTRE DE CONCERTATION

Relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables qui permet aux communes de désigner des zones d'implantation appropriées.
Article 15 de la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023

Registre ouvert le 8 janvier 2024 par Monsieur le Maire de Barre des Cévennes.
Il est disponible aux heures et jours d'ouverture en Mairie. Ce registre est mis à disposition de la population jusqu'au 29 février 2024.

Une réunion publique s'est tenue le vendredi 12 janvier 2024 à 19h00 dans la salle du café du Bourg centre.

Monsieur le Mairie informe le conseil municipal que la zone d'accélération située sur l'aire d'adhésion du parc national des Cévennes dont l'objet est la production d'électricité au sol, fait l'objet d'une concertation avec l'établissement public. En date du 19/09/2023, ce dernier a produit une synthèse et un rapport en pièce jointe.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Section C, parcelle 88 (72 997 m^2), 89 (18 885 m^2) et 87 (2 699 m^2)

Le volume concerné par l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol est évalué à 4/5 hectares.

Le Syndicat Départemental de l'Energie et de l'Equipement (SDEE) de la Lozère intervient en partenariat.

Rémy MONET signale qu'il n'y avait que 7 personnes à la réunion. Il demande à qui est destinée l'électricité.
Patrick ROY précise que le registre n'a été disponible qu'un mois.

Le Maire indique qu'en réalité, il y avait plus de monde. Le registre a été ouvert comme indiqué du 8 janvier au 29 février 2024, au-delà de ce que prévoient les textes, ce qui permettait largement aux personnes qui ne pouvaient être présentes à la réunion de faire connaitre leur avis. L'information est passée par voie d'affichage et par courriel. Globalement, il n'y a eu aucun retour négatif. Il semble qu'il y a un consensus du village pour poursuivre la démarche. C'est une opportunité intéressante pour tendre vers l'autonomie en énergie et permettre l'installation d'artisans à l'ancienne décharge. D'ores et déjà, il y a des demandes.
Enfin le processus est long. Il y a d'une part des études environnementales à réaliser et d'autre part cerner précisément l'impact paysager (covisibilité).

Charles ALDROVANDI demande comment cela va se passer avec le PLU.
Le Maire précise qu'en raison des délais, les partenaires proposent de finaliser le PLU et de procéder dans un second temps aux modifications réglementaires si le projet de parc photovoltaïque aboutit.

7 votes Pour : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL.
3 Abstentions : Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY.
☞Vote à la majorité des membres présents ou représentés.

5. Consultation citoyenne sur le principe de créer une piste de contournement à la voie derrière le Castelas destinée aux ayants droits, à la desserte forestière, aux poids lourds et aux agriculteurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une réunion publique s'est tenue le samedi 18 mai 2024 à 16 heures à la salle polyvalente par voie d'affichage et courriel. La date avait été retenue en accord avec les élus du Conseil.

En réponse à la volonté d'une partie des habitants d'être consultés sur des dossiers en cours sur la commune, le Maire a proposé de le faire sur le projet de création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas.
Le public présent manifeste son accord.
Il est décidé qu'une consultation citoyenne sera programmée le dimanche 28 juillet 2024 de 8 heures à 18 heures à l'annexe de la Mairie.
La question qui sera posée : « Etes-vous favorable à la création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas destinée aux ayants droits, à la desserte forestière, aux poids lourds et aux agriculteurs ? » OUI – NON

Le Maire précise que si le vote est défavorable, il invitera les élus lors d'un prochain Conseil municipal à annuler la délibération autorisant la poursuite du projet. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de changement.

Rémy MONET dit qu'il n'a pas d'information sur ce projet et qu'il en ignore le coût. Il demande s'il

y aura une réunion publique sur ce point précis.

Le Maire répond que sur la communication des informations Rémy MONET se plaint systématiquement sur tous les sujets qu'il est mal informé. Il y a eu sur ce point un démenti formel d'habitants lors de la réunion publique du 18 mai dernier qui, au contraire, apprécient les informations complètes, détaillées par courriel, sur le site, par voie d'affichage…

En accord avec les élus, il y aura une réunion publique spécifique sur le contournement.

Patrick ROY souligne que cette idée de concertation est surprenante. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'accusé de réception sur une demande de consultation sur le projet de la Maison de l'Agropastoralisme en date du 29 avril dernier. Il demande que ce courrier soit étudié et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.
Rémy MONET dit qu'il est étonnant de tenir compte du contournement et pas de l'Agropastoralisme.
Le Maire propose d'inscrire ce point lors d'une prochaine Commission générale et au Conseil municipal.

Charles ALDROVANDI demande pour le contournement, comme pour le projet photovoltaïque, si le Maire suivra le Parc National des Cévennes en cas de désaccord étant que ses deux projets ne sont pas en zone cœur. Pour lui, ce sont les élus qui décident.
Le Maire rappelle que plus un dossier est complexe voire polémique, plus il est fondamental d'associer dès le départ toutes les personnes : élus, DDT, PNC, UNESCO, Natura 2000 et les professionnels. Les habitants sont informés par courriel, voie d'affichage, bulletin municipal et en réunion publique.
Il faut tout faire pour parvenir à un consensus le plus large possible.
Bien sûr les élus sont toujours décisionnaires en Conseil municipal.
Enfin le Maire rappelle qu'une réunion publique sera programmée pour la Maison de l'Orient en présence des architectes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **Décide** d'organiser une consultation sur le contournement selon les modalités exposées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

9 votes Pour : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUVEYROL.
1 Abstention : Patrick ROY.
☞Vote à la majorité des membres présents ou représentés.

6. Adhésion à la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP)

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que depuis le 16 octobre 2021, la commune adhère à la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP) et qu'il est proposé de la renouveler en raison notamment des projets en cours sur la commune. Le montant annuel de la cotisation est de soixante-dix euros (70€).

Patrick ROY est dubitatif. Il demande à quoi cela sert.
Rémy MONET demande si beaucoup de communes y adhèrent.
Le Maire rappelle que la FNCP défend la formation de bergers, la transhumance, l'agriculture extensive, les éleveurs et s'implique sur la question de la présence du loup. La Fédération se développe depuis plusieurs années sur tout le pays surtout dans le sud. Il n'a pas d'autres informations.

Charles ALDROVANDI précise que Barre est concerné par la présence de groupements pastoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **Décide** d'adhérer à la FNCP
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Maire rappelle à l'Assemblée le travail mené depuis de longues années par la Fondation du Patrimoine dans des programmes de restauration publics et privés en faveur du patrimoine et de l'attractivité du département de la Lozère.
La dotation biodiversité et aménités rurales peut être utilisée pour le fonctionnement et le financement de projets de restauration de la Fondation du patrimoine.
Au regard des projets menés par les élus du Conseil municipal, la commune est potentiellement directement concernée par de telles aides.

Le montant de l'adhésion proposée est de deux cents euros (200,00€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **Décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de deux cents euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8 votes Pour : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY.
2 Abstentions : Fanny JACQUART, Rémy MONET.
☞Vote à la majorité des membres présents ou représentés.

8. Adhésion à la sauvegarde de l'Art Français

Le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de rechercher toutes les aides pour sauvegarder le riche patrimoine de la commune reconnu avec la labellisation Site Patrimonial Remarquable par le Ministre de la Culture.
La Sauvegarde de l'Art Français reconnait les édifices en péril, fait le choix de la priorité, accompagne les restaurations et recherche les financements possibles.
Elle s'appuie sur une équipe de professionnels, d'un comité scientifique et des personnalités du monde des arts.

Le montant de l'adhésion proposée est de deux cents euros (200,00€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **Décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de deux cents euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8 votes Pour : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY.
2 Abstentions : Fanny JACQUART, Rémy MONET.

☞Vote à la majorité des membres présents ou représentés

9. Subventions 2024 aux associations

Robert DEMOLIN expose à l'Assemblée délibérante le tableau annuel détaillé en pièce jointe des demandes de subventions.

Il est précisé que les associations qui ont communiqué leur budget pourront percevoir leur subvention dans les meilleurs délais. Les autres associations seront invitées par courriel à communiquer le document à la commune.

L'association Lozère Endurance Equestre aménage un nouveau terrain bien situé pour l'organisation de la compétition à Barre. Il s'agit d'un chemin public cadastré géré par la commune donnant l'accès à son foncier. Cette dernière y amènera une adduction d'eau depuis le stade et aménagera le chemin d'accès.

Enfin, il est précisé que dans un premier temps, la subvention attribuée à Zapping Sauvage sera de 200 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Adopte le tableau des subventions 2024 et les aménagements exposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

A 19h42, Isabelle BENOIT siège au Conseil municipal.

10. Refonte du site internet de la Commune

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante deux problèmes pour la poursuite dans de bonnes conditions de l'usage du site de la commune :

- L'impossibilité de régler par mandat administratif l'hébergement aux USA et la perte du contenu du site d'ici le 17 août si rien n'est fait
- La difficulté au quotidien pour le Secrétariat Général de mairie comme pour le chargé de mission à l'origine du site d'y intégrer du contenu

La société MOOGWAII créée par Caroline VIDHAMALI présente à Barre s'est déplacée à la mairie en présence des personnes ci-dessus pour proposer une solution complète avec un devis détaillé pour un montant de mille trois cent cinquante euros (1 350,00€). La proximité de cette société est un atout pour la commune.

Cependant, à divers titres, plusieurs élus ne sont pas convaincus. Remy MONET ne croit pas au problème de paiement et indique que le plus important est de faire vivre le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- Décide d'accepter le devis et la mission de la société MOOGWAII
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

7 votes Pour : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY.

3 Abstentions : Corentin CAPELIER, Fanny JACQUART, Rémy MONET.
☞Vote à la majorité des membres présents ou représentés

Questions diverses :

- Réunion publique
Cette question a été abordée ci-dessus.
Un compte-rendu de la réunion publique du 18 mai 2024 sera réalisé.

- Elections européennes du dimanche 9 juin 2024
La mobilisation des élus sera nécessaire pour assurer les permanences de 8h à 18h et le dépouillement au-delà. Un point est fait pour recueillir les disponibilités de chaque élu.

- 2 personnes ont candidaté pour le Point Info à la Maison de l'Orient.

- Un courrier signé par plusieurs habitants du Vergougnous sur le risque de pénurie d'eau a été reçu en Mairie le 27 mai.

Le Maire indique qu'il n'a matériellement pas eu le temps d'analyser tous les aspects juridiques notamment sur la propriété.
Sa position depuis plusieurs années a été exprimée aux habitants du hameau : il est prêt à intervenir pour réaliser des travaux mineurs en urgence sous réserve d'un accord général notamment des propriétaires.
Pour des travaux importants, il est rappelé que rien ne peut se faire précipitamment. Il faut réaliser le montage financier, technique et trouver une bonne entreprise disponible. Le délai d'une année est un minimum. L'accord des propriétaires est nécessaire.

- Rémy MONET revient sur sa demande concernant la fréquentation du village de gites. Il affirme n'avoir reçu que des prévisions en 2024 et qu'il n'a pas d'information pour 2023.

Corentin CAPELIER lui répond que les données de 2023 ont bien été envoyées.
Le Maire confirme que l'information est bien passée.

- Les décisions du Préfet et de l'ARS en ce qui concerne l'AEP du Mazeldan et de nombreux dossiers urgents sur le même sujet sont en attente.

Le Conseil municipal est clôt à 20h25.

Le secrétaire,

Jean-Claude AUBERLET